



PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **lundi 14 juillet 2014 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*

Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*

Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*

Marie-Claude Thériault, *conseillère siège no 3*

François Chevrier, *conseiller siège no 4*

Manon Pagette, *conseillère siège no 5*

Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant le conseil au complet et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
6. NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT
7. DÉPÔT CERTIFICAT TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 532-2014 AU MONTANT DE 1 810 162\$ RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS
8. ASSURANCES RESPONSABILITÉ COMPLÉMENTAIRE
9. CONGRÈS ANNUEL FQM-INSCRIPTION
10. MANDAT CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES
11. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
12. AFFAIRES NOUVELLES

FINANCES

13. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
14. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT
15. ADOPTION DES COMPTES
16. REMBOURSEMENTS DE TAXES

PÉRIODE DE QUESTIONS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. PAUSE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT SUR LES NUMÉROS CIVIQUES

TRANSPORT

20. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LE RANG DES VENNE
21. VENTE DU CAMION STERLING 2005-SOUMISSION REÇUE
22. EMBAUCHE EMPLOYÉ PERMANENT
23. APPEL D'OFFRE ENTRETIEN CHEMINS D'HIVER
24. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX SECTEUR CHEMIN RANG 9
25. RÉSOLUTION MTQ NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

URBANISME

26. ADOPTION RÈGLEMENT NO 530-2014-AUTORISER BIFAMILIALE ISOLÉE ZONE 505

GESTION DU TERRITOIRE

27. VERSEMENT GDG ENVIRONNEMENT
28. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT PROLONGEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC RANG 7 (SECTEUR)
29. PROLONGEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC SECTEUR DU RANG 7- AUTORISATION TETRA-TECH ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
30. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

LOISIRS, SPORT, CULTURE & TOURISME

31. ACHAT PANNEAUX LOCAL TEMPORAIRE INFIRMIÈRES EN MILIEU RURAL
32. ÉLABORATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
33. PONT PAYANT CHEVALIERS DE COLOMB
34. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT IDENTIFICATION PATRIMOINE IMMATÉRIEL
35. COMITÉ LOCAL DU PATRIMOINE
36. MODIFICATION TARIFICATION CENTRE DE LOISIRS MARCEL THÉRIAULT

DIVERS

37. AUTORISATION ACHATS
38. PÉRIODE DE QUESTIONS
39. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

279-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

280-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance ordinaire du 9 juin 2014** soient adoptés.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

281-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance extraordinaire du 23 juin 2014** soient adoptés.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

282-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance extraordinaire du 30 juin 2014** soient adoptés.

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Échéance pour les travaux du sous-sol de l'Hôtel de ville est fixée pour la mi-décembre 2014.
- Rénovations du presbytère, fin octobre 2014 (soumission 7 août 2014).
- Suivi dossier caserne des pompiers
- Lettre de félicitations pour la Fête nationale
- Lettre de félicitations Festival Ma Rivière en chanson
- Travaux prolongement réseau aqueduc-secteur
- Travaux chemin Rang 9-secteur
- Plusieurs vols-être vigilants

5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

La directrice générale dépose aux membres du conseil municipal un procès-verbal de correction, soit;

1) - les résolutions numéros 227-2014, 228-2014 et 229-2014 ayant été annulées aux minutes par la résolution numéro 239-2014 de la séance ordinaire du 9 juin 2014 ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

283-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de correction déposé par la directrice générale soit par la présente accepté.

Adopté

6. NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur le maire nomme monsieur le conseiller Michel Venne, **maire suppléant**, jusqu'au 12 janvier 2015.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

284-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur le conseiller Michel

Venne, **maire suppléant**, soit par la présente, autorisé à agir comme substitut du maire en l'absence de ce dernier aux séances du conseil de la MRC de Matawinie et autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tout chèque, contrat et document relatifs aux décisions du conseil.

Adopté

7. DÉPÔT CERTIFICAT TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 532-2014 AU MONTANT DE 1 810 162\$ RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS

CERTIFICAT

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

RÈGLEMENT NUMÉRO 532-2014

Je soussignée ALICE RIOPEL, directrice générale de la Paroisse de Saint-Côme certifie;

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement No 532-2014 est **3771** :

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est **388**;

QUE le nombre de signatures apposées est de **0**;

Je déclare que le règlement No 532-2014 est

RÉPUTÉ AVOIR ÉTÉ APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER.



ALICE RIOPEL, g.m.a.
Directrice générale

Le 8 juillet à 19h05

8. ASSURANCES RESPONSABILITÉ COMPLÉMENTAIRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

285-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme augmente son assurance responsabilité complémentaire jusqu'à 5 millions et que la directrice générale soit par la présente autorisée à en payer les frais additionnels au montant de **1 642.00\$ excluant la taxe** à La Mutuelle des Municipalités du Québec.

Adopté

9. CONGRÈS ANNUEL FQM-INSCRIPTION

Congrès annuel à Québec les 25, 26 et 27 septembre 2014 au coût d'inscription de 650 \$ plus taxes.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

286-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 1 300,00 \$ plus taxes, libellé au nom de FQM et constituant le paiement de l'inscription de Messieurs Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1 et Michel Venne, conseiller siège no 6 au congrès annuel de la FQM à Québec les 25, 26 et 27 septembre 2014. Les frais seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté

10. MANDAT CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

287-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accorde un mandat à M. Daniel Fillion, CRHA, Méd.A au coût de 85,00\$/heure plus frais de déplacements pour effectuer une évaluation des fonctions spécifiques des postes faisant partie de la structure organisationnelle de la municipalité et que Martin Bordeleau, maire ou monsieur le conseiller Michel Venne, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Louise Sisle Héroux, directrice générale adjointe soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ce mandat.

Adopté

11. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

1653 MRC de Matawinie

Invitation au 27^e Omnium des maires qui se tiendra le mardi 16 septembre 2014 au Club de golf de Rawdon. Proposition de commandite. Quatuor à 600\$. Individuel à 150\$.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

288-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale ou la directrice générale adjointe, soit autorisée à émettre un chèque de 600 \$ libellé à l'ordre de la MRC de Matawinie pour le 27^e Omnium des Maires qui se tiendra le 16 septembre 2014.

Adopté

1654 Régie des alcools, des courses et des jeux

Demande de licence ou de permis pour le Club de golf Val Saint-Côme. Rappelle qu'une municipalité peut s'opposer à une demande de permis d'alcool dans les 30 jours de sa publication.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

289-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Côme ne s'oppose aucunement à la demande de licence ou de permis pour le numéro d'établissement 2835-593 (Club de golf Val Saint-Côme).

Adopté

1655 Magasin général Hervé Laroche (ACE)

Demande lettre de confirmation de la municipalité afin de les autoriser pour l'exploitation d'un commerce exerçant des activités en lien avec des armes à feu ou des munitions sur son territoire.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

290-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Côme appuie les démarches du Magasin Général Hervé Laroche Inc. (ACE) afin de les autoriser pour l'exploitation d'un commerce exerçant des activités en lien avec les armes à feu ou des munitions sur son territoire.

Adopté

1657 CPVL

Demande d'aide financière au projet Planification stratégique

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

M. le conseiller Jean-Pierre Picard vote : NON

291-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à la majorité des conseillers que la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque de 750 \$, libellé au nom de CPVL et constituant une aide financière pour le projet Planification stratégique et aimeraient recevoir une copie de l'étude ainsi que les recommandations proposées.

Adopté

1668 Mario Desmarais

Demande autorisation pour les VTT de circuler sur la rue Val Saint-Côme à partir des rues avoisinantes pour se rendre à la station de ski.

Accusé réception. Une rencontre sera planifiée.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le conseiller Michel Venne

Informe qu'il travaille présentement sur des recherches des anciens chemins de colonisation

Madame la conseillère Manon Pagette

Est à préparer les Journées de la Culture

Familles et Aînés-Besoins août, septembre

Madame la conseillère Marie-Claude Thériault

Tient à féliciter les comités organisateurs pour la Fête Nationale ainsi que le Festival Ma Rivière en chanson

Monsieur le conseiller Guy Laverdière

Informe que notre stagiaire en environnement, Francis Langlois, termine dans 2 semaines, soit le 1^{er} août

Informe également qu'il y a des gens qui brûlent des matériaux nocifs.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard

Insiste pour les gens victimes de vols que ceux-ci les signalent aux autorités

FINANCES

13. RAPPORTS

La directrice générale remet en début d'assemblée un **état des revenus et dépenses au 30 juin 2014** ainsi qu'une **liste de disponibilité budgétaire** aux membres du conseil municipal.

14. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

292-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder aux virements de crédit nécessaires aux postes budgétaires suivants;

Un montant de **4 000 \$** soit transféré du poste budgétaire « GREFFE AVIS & INFORMATION» au poste budgétaire « GEST.FIN. ASSURANCES RESPONSABILITÉ »

Un montant de **800 \$** soit transféré du poste budgétaire « GREFFE RÉMUNÉRATION » au poste budgétaire « GEST.FIN. ASSURANCES RESPONSABILITÉ »

Un montant de **1 500 \$** soit transféré du poste budgétaire « GREFFE RÉMUNÉRATION» au poste budgétaire « GEST.FIN. AVIS PUBLIC INFO»

Un montant de **800 \$** soit transféré du poste budgétaire « GREFFE RÉMUNÉRATION» au poste budgétaire « LÉGISLATION FORMATION»

Un montant de **800 \$** soit transféré du poste budgétaire « GREFFE BULLETINS DE VOTE» au poste budgétaire « LÉGISLATION FRAIS DE DÉPLACEMENT»

Un montant de **950 \$** soit transféré du poste budgétaire « GREFFE BULLETINS DE VOTE» au poste budgétaire « FRAIS RECHERCHE ADRESSES»

Un montant de **1 800 \$** soit transféré du poste budgétaire « PARCS-SALAIRES» au poste budgétaire « HOTEL DE VILLE ENT & REPARATION»

Un montant de **1 000 \$** soit transféré du poste budgétaire « PARCS-FRAIS DÉPLACEMENTS » au poste budgétaire « SUBVENTION FÊTE NATIONALE »

Un montant de **983 \$** soit transféré du poste budgétaire « PARCS-SALAIRES » au poste budgétaire « SUBVENTION FÊTE NATIONALE »

Adopte

15. ADOPTION DES COMPTES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

293-2014

La directrice générale dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés. Les membres du conseil municipal ayant voté, et la directrice générale ayant procédé à l'émission chèques numéro **11029; 11126 à 11128; 11138 à 11148; 11150 à 11159; 11226 à 11241; 11244 à 11256; 11262 à 11267 et 11283 à 11357** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois **de juin 2014**, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et déboursés du mois **de juin 2014** totalisant **478 906,05 \$** soit adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

16. REMBOURSEMENTS DE TAXES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

294-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à l'émission de certificats de la MRC et des taxes payées en trop, des remboursements soient effectués selon la liste suivante :

Matricule : 7625-47-3739.04-0074 Certificat : 1400043	247,12 \$
Matricule : 7625-47-3739.04-0076 Certificat : 1400044	588,94 \$
Matricule : 7625-47-3739.04-0078 Certificat : 1400045	590,84 \$
Matricule : 7625-47-3739.04-0080 Certificat : 1400046	222,58 \$
Matricule : 7625-47-3739.04-0082 Certificat : 1400047	586,54 \$
Matricule : 7625-47-3739.04-0084 Certificat : 1400048	637,87 \$
Matricule : 7725-09-8581.02-0002 Certificat : 1301356	93,40 \$
Matricule : 7725-09-8581.03-0001 Certificat : 1301358	93,40 \$
Matricule : 7725-09-8581.03-0002 Certificat : 1301357	93,40 \$
Matricule : 8127-47-7657 Certificat : 1200839	243,16 \$
Matricule : 8226-08-1515.17-0000 Certificat : 1301388	251,50 \$

Matricule : 8426-67-3536.00-0000	411,49 \$
Référence : 6408	
Matricule : 8828-53-5236	58,78 \$
Certificat : 1301469	
TOTAL :	4119,02 \$

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

18. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

295-2014

Il est présentement 20h40 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit suspendue dix (10) minutes pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

296-2014

Il est présentement 20h50 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit rouverte.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT SUR LES NUMÉROS CIVIQUES

M. le conseiller Michel Venne donne AVIS DE MOTION qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour effet d'établir les règles relatives aux numéros civiques sur les propriétés situées sur le territoire de la municipalité.

TRANSPORT

20. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LE RANG DES VENNE

M. le conseiller Michel Venne donne AVIS DE MOTION qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour effet d'établir les règles relatives à la circulation des véhicules lourds sur le Rang des Venne.

21. VENTE DU CAMION STERLING 2005-SOUMISSION REÇUE

Suite à l'ouverture des soumissions reçues le vendredi 20 juin à 11h00 à l'Hôtel de Ville et concernant la vente du camion Sterling 2005, nous avons reçu une offre au montant de 10 150,00\$ plus taxes applicables de Les Pièces et Camions Mario Charlebois Inc. de Saint-Amable.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

297-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'offre au montant de 10 150 \$ plus taxes applicables de Les Pièces et Camions Mario Charlebois Inc. de Saint-Amable, soit refusée.

Adopté

22. EMBAUCHE EMPLOYÉ PERMANENT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

298-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Sylvain Gagné soit embauché de façon permanente comme journalier à partir du 16 juin 2014.

Adopté

23. APPEL D'OFFRE ENTRETIEN CHEMINS D'HIVER

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

299-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à une démarche d'appel d'offre public pour l'entretien des chemins d'hiver pour notre municipalité.

Adopté

24. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX SECTEUR CHEMIN RANG 9

M. le conseiller Guy Laverdière donne AVIS DE MOTION qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour effet de décréter un emprunt pour l'exécution de travaux sur le chemin du Rang 9.

25. RÉSOLUTION MTQ NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

300-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte le tracé projeté du chemin de Les Développements Charland, Robillard Inc. tel que présenté au plan préparé par Éric Fournier, ing. de la firme Les Services **exp** inc.

Adopté

URBANISME

26. ADOPTION RÈGLEMENT NO 530-2014-AUTORISER BIFAMILIALE ISOLÉE ZONE 505

RÈGLEMENT D'AMENDMENT NUMÉRO 530-2014

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990 AFIN
D'AUTORISER L'USAGE 1210 DANS LA ZONE 505**

- CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de zonage numéro 206-1990 est en vigueur depuis le 23 avril 1990;
- CONSIDÉRANT QU'** une demande privée de modification règlementaire a été déposée à la municipalité afin d'autoriser les maisons bifamiliales isolées dans la zone 505;
- CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a reçu favorablement ladite demande;
- CONSIDÉRANT QU'** les zones 500 sont des zones récréo-touristiques intensives pour lesquelles la moyenne densité est compatible;
- CONSIDÉRANT QU'** aucune disposition du plan d'urbanisme n'interdit spécifiquement les maisons bifamiliales isolées dans la zone 505;
- CONSIDÉRANT QUE** les maisons bifamiliales isolées sont déjà permises dans les zones voisines 501, 502, 503, 504 et 506;
- CONSIDÉRANT QUE** les usages permis dans une zone doivent être les mêmes pour l'ensemble de la zone;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun de permettre les maisons bifamiliales isolées (usage 1210) dans la zone 505;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique a été tenue sur le projet de règlement par l'entremise du maire, ou d'un autre membre du Conseil désigné par ce dernier et que toute personne a pu s'y faire entendre à ce propos;
- CONSIDÉRANT QUE** le second projet n'a pas fait l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'il soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);
- CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC de Matawinie et aux dispositions de son document complémentaire;
- CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a fait l'objet d'un avis de motion conformément aux dispositions applicables du Code municipal (C-27.1);
- CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

301-2014

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL VENNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE RÈGLEMENT À TOUTE FIN QUE DE DROIT.

Article 1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est adopté sous le titre de « Règlement d'amendement numéro 530-2014 modifiant le Règlement de zonage numéro 206-1990 afin d'autoriser l'usage 1210 dans la zone 505 ».

Article 2. Objets du règlement

Le présent règlement vise à modifier les usages autorisés dans la zone 505 afin d'y permettre l'usage 1210 (maison bifamiliale isolée).

Article 3. Invalidité partielle du règlement

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continueraient de s'appliquer.

Article 4. Modification des usages permis dans la zone 505

La grille 505 du chapitre 16 du Règlement de zonage 206-1990 est modifiée par l'ajout, vis-à-vis de la classe d'usage 1210 (Bifamiliale isolée), d'une marque « X » afin d'autoriser le dit usage dans la zone 505.

Article 5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), à la date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC.

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	12 mai 2014
Adoption du projet de règlement :	12 mai 2014
Tenue de l'assemblée publique :	5 juin 2014
Adoption du second projet de règlement :	9 juin 2014
Adoption du règlement :	14 juillet 2014
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

GESTION DU TERRITOIRE

27. VERSEMENT GDG ENVIRONNEMENT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

302-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **91 290,15 \$** à **GDG**

Environnement inc. et constituant le deuxième (2^{ème}) versement pour le contrôle des insectes piqueurs sur notre territoire.

Adopté

28. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT PROLONGEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC SECTEUR RANG 7

M. le conseiller Guy Laverdière donne AVIS DE MOTION qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour effet de décréter un emprunt pour l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le Rang 7.

29. PROLONGEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC SECTEUR DU RANG 7-
AUTORISATION TETRA TECH QI INC. ET ENGAGEMENT DE LA
MUNICIPALITÉ

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

303-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers;

1. D'accepter l'offre de services professionnels de la firme TETRA TECH QI INC. pour la préparation des plans et devis pour la construction d'une conduite d'eau potable sur le Rang 7 sur une longueur de 1.3 km au coût de 19 400,00\$ taxes en sus.
2. **D'AUTORISER** TETRA TECH QI INC. à signer tout document nécessaire à une demande d'autorisation, à être présentée auprès des différents paliers gouvernementaux tel que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre le changement climatique (MDDELCC), la MRC, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), Pêches et Océans Canada (MPO) ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le Rang 7

ET

3. Lorsque les travaux seront achevés, la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), dans les 60 jours suivant la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet selon l'autorisation accordée par le MDDELCC ou tout autre ministère.

Adopté

30. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

M. le conseiller Michel Venne donne AVIS DE MOTION qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour effet de modifier certaines règles du RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 207-1990.

LOISIR, SPORT, CULTURE & TOURISME

31. ACHAT PANNEAUX LOCAL TEMPORAIRE INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL

NIL

32. ÉLABORATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Considérant que la bibliothèque municipale ne rencontre pas les normes de qualité des bibliothèques québécoises, soit la grandeur proportionnellement au nombre de citoyens;

Considérant que les caractéristiques de la bibliothèque actuelle ne permettent pas l'actualisation de ses services, soit le manque d'espace pour des ateliers, conférence, heure du conte ou autres activités culturelles;

Considérant l'opportunité d'agrandissement de la bibliothèque;

Considérant que l'apport de la culture est important pour notre communauté;

Considérant que le Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture, des Communications, et de la Condition féminine soutient les initiatives pour améliorer les locaux de bibliothèques;

Considérant que le Réseau BIBLIO CQLM offre un soutien technique et professionnel pour les projets de réaménagement à ses bibliothèques membres;

304-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme demande au Réseau BIBLIO CQLM une analyse-conseil gratuite pour un aménagement tel que désiré par le conseil municipal.

QUE selon les résultats de l'analyse-conseil, la Municipalité présente une demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations.

QUE Martin Bordeleau, maire ou monsieur le conseiller Michel Venne, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Louise Sisle Hérroux, directrice générale adjointe soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande d'aide financière au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

Adopté

33. PONT PAYANT CHEVALIERS DE COLOMB

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

305-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme autorise les Chevaliers de Colomb à organiser un « PONT PAYANT » comme événement de levée de fonds sur le territoire de la municipalité.

Adopté

34. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT IDENTIFICATION PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Mme la conseillère Manon Pagette donne AVIS DE MOTION qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour objet l'identification du patrimoine immatériel se définissant comme suit;

La description de l'élément du patrimoine immatériel :

La chanson traditionnelle est une chanson qui s'est transmise oralement de génération en génération, sans support écrit. Elle témoigne de la réalité quotidienne des gens en ayant pour sujets des événements, des personnages ainsi que des lieux propres à leur culture et à leur vécu.

La chanson traditionnelle se caractérise par la région dans laquelle elle est chantée. Certains éléments tels que la vitesse, le rythme ainsi que le texte peuvent varier en fonction de la région d'interprétation.

Une très grande partie du répertoire de la chanson traditionnelle provient de la France, mais plusieurs chansons ont également été composées par des Canadiens-Français, souvent restés anonymes.

Les motifs de l'identification :

- Utiliser l'identification comme levier de valorisation de cette pratique et des personnes qui la portent pour affirmer et consolider la cohésion sociale ;
- Reconnaître et affirmer politiquement et publiquement la chanson traditionnelle comme un élément significatif du Patrimoine vivant des Côtiers (local et national) ;
- Favoriser la connaissance, la transmission et la continuité de cette pratique ;
- Utiliser l'identification comme levier de développement culturel, touristique social et économique axé sur la chanson traditionnelle.

Il y aura également possibilité pour toute personne de faire ses représentations au conseil local du patrimoine au sujet du projet d'identification.

35. COMITÉ LOCAL DU PATRIMOINE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

306-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que conformément à l'article 154 de la Loi sur le patrimoine culturel, le "comité local du patrimoine" soit formé de :

- Martin Bordeleau, maire
- Mélanie Marion, médiatrice
- Véronique Massé, agente de développement
- Véronique Plasse, coordonatrice
- Philippe Jetté, président du CPVL

et que le comité procède à l'inventaire des éléments du patrimoine vivant situés sur son territoire, notamment la chanson traditionnelle, en proposant au conseil d'adopter un règlement afin d'identifier ces éléments et de les inscrire dans le Registraire du patrimoine culturel du Québec.

Adopté

36. MODIFICATION TARIFICATION CENTRE DE LOISIRS MARCEL THÉRIAULT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

307-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que des modifications soient ajoutées au contrat de location du Centre de Loisir Marcel Thériault, tels;

- Pour le sous-sol du Centre de Loisir, pour une soirée ou journée récréative un coût de 150,00\$/jour sera facturé ou 400.00 \$ pour 3 jours (week-end)
- Pour concession de la cuisine au sous-sol du chalet, si le profit n'est pas remis à un organisme sans but lucratif un coût de 50,00\$/jour sera facturé.
- Pour le Centre de Loisir en entier l'utilisation d'une **machine à fumée et barbe à papa** est strictement interdite.

Adopté

DIVERS

37. AUTORISATION ACHATS

NIL

38. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

39. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

308-2014

Il est présentement 21h50 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale